

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Réunion fédérale des officiers à Genève : procès-verbaux des séances des dimanche 5 et lundi 6

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On forme un seul corps de cette masse dont le chef de l'état-major général prend le commandement.

4^e mouvement. — L'assaut contre les hauteurs commence avec accompagnement des tambours et de tous les corps de musique.

5^e mouvement. — Les chasseurs et les carabiniers font halte à la position de Kreuzacker et de Rüti, et sont réorganisés.

6^e mouvement. — La 1^{re} brigade formée en colonne arrive sur la hauteur par Wohlenschwyl ; la cavalerie la suit.

La 3^e brigade s'avance par Büblikon.

La 2^e brigade suit par la grande route.

L'artillerie qui se trouve encore sur la rive droite de la Reuss commence son passage sur l'autre rive.

7^e mouvement. — La 1^{re} et la 3^e brigade prennent position à Kreuzacker et à Rüti et rappellent leurs chasseurs et carabiniers. L'artillerie cherche à prendre position entre les masses.

8^e mouvement. — La 2^e brigade suivie de la cavalerie, pénètre du côté d'Eckwyl et de Breite, pour en déloger l'ennemi. Quelques compagnies de chasseurs de la 3^e brigade occupent le Niggengühl. La cavalerie poursuit l'ennemi jusqu'à Mägenwyl. Les ponts sont rompus. — Clôture. — Mise en ordre des corps de l'Est et Ouest. Rentrée dans les cantonnements.

Quartier-général de Lenzbourg, le 4 septembre 1860.

Par ordre du commandant de division :

Le chef de l'état-major général,

(Signé) PARAVICINI, colonel fédéral.

RÉUNION FÉDÉRALE DES OFFICIERS A GENÈVE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES DIMANCHE 5 ET LUNDI 6.

Le 4 août, dans l'après-midi, les députations des divers cantons sont arrivées à Genève. Le bateau à vapeur *le Simplon*, chargé de quatre cents officiers, abordait à 6 heures au Jardin du Lac, au bruit des salves d'artillerie, au son de toutes les cloches de la ville et aux acclamations joyeuses de la population entière.

Le cortège se forma immédiatement, ayant à la tête le drapeau de la société, accompagné du comité central de Schaffhouse, pour se rendre au Jardin Botanique, où le vin d'honneur était offert aux officiers par les autorités cantonales et municipales genevoises.

Un retard dans la marche du bateau ayant rendu impossible la réunion des délégués des sections en comité général, cette réunion fut renvoyée au lendemain 5 août, à 9 heures, dans la salle du Grand Conseil (Hôtel-de-Ville).

COMITÉ GÉNÉRAL DU 5 AOÛT 1860.

Le lieutenant-colonel Gautier, président, lit à l'assemblée la liste des tractanda pour l'assemblée générale du lendemain, telle qu'elle est proposée par le Comité central. Ce tableau, qui est adopté à l'unanimité, est ainsi conçu :

Ordre du jour pour la séance du 6 août 1860.

- I. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.
- II. Nomination de deux scrutateurs.
- III. Rapport du Comité central et du trésorier.
- IV. Proposition d'approuver les statuts de la section des Grisons.
- V. Propositions relatives aux décisions du jury sur les mémoires présentés en réponse aux questions du concours.
- VI. Proposition relative à la société de Winkelried.
- VII. Propositions relatives à l'emploi des fonds de la société. Nomination de trois vérificateurs des comptes.
- VIII. Mémoire sur les états-majors, de M. le major F. Lecomte.
- IX. Question de l'armement de l'armée et des tirs libres.
- X. Détermination des questions de concours de 1860.
- XI. Rapports des sections de Fribourg et de Bâle-Campagne.
- XII. Détermination de la contribution annuelle.
- XIII. Détermination des allocations aux journaux militaires.
- XIV. Fixation du lieu de réunion pour 1861 et choix du Comité central.
- XV. Présentation de divers modèles d'habillement.
- XVI. Rapport des vérificateurs des comptes.

MM. les officiers se répartissent ensuite immédiatement dans les diverses séances des armes spéciales, qui sont présidées : la séance de l'artillerie du génie, par M. le colonel fédéral *Delarageaz* ; — la séance de la cavalerie, par M. le colonel fédéral *Ott* ; — la séance de la section de médecine, par M. le Dr *Figuière* ; — la séance de l'infanterie, par le lieutenant-colonel *Gautier*, vice-président du Comité central.

Assemblée générale du lundi 6 août 1860.

Réunis à 8 heures du matin dans la plaine de Plainpalais, les officiers appartenant à *tous* les cantons, sauf *un*, au nombre de 869, assistent à la remise du drapeau.

Ce Comité central sortant de charge et ses camarades de Schaffhouse conduits par le Comité de la fête et précédés d'une escorte militaire, accompagnent le drapeau.

M. le commandant *Rauschenbach*, président, le remet à M. le général *Dufour*, son successeur, en exprimant chaleureusement ses sentiments de sympathie, de confiance et d'affection confédérale pour le canton-frontière de Genève qui aura l'honneur de l'avoir sous sa garde pendant cette année.

Le général, en le recevant, fait ressortir éloquemment les avantages précieux

de l'adoption de cette bannière unique par tous les cantons suisses : il promet, au nom de ses compatriotes, de la tenir haut et ferme, de la conserver pure et sans tache à Genève, où elle sera un signe éclatant pour tous de leur attachement à la commune patrie.

Après une courte station au Palais électoral, le cortége se remet en route pour la cathédrale de Saint-Pierre, où la séance générale s'ouvre à 10 heures.

Prennent place au bureau les membres du Comité central : MM. le général Dufour, président ; lieutenant-colonel Gautier, vice-président ; capitaine Chauvet, trésorier ; lieutenant Fréderich, secrétaire.

Autour du bureau prennent place dix-sept colonels fédéraux : MM. Ziegler, Ch. Veillon, Ad. Veillard, Veret, Ott, Letter, Delarageaz, Kloss, Audemars, Kern, Crinsoz de Cottens, Burnand, Borgeaud, Von Escher, Philippin, Scherz et Ad. Pictet, — ainsi qu'un grand nombre d'officiers supérieurs de l'état-major fédéral et des cantons.

Vient aussi assister à la séance M. le conseiller fédéral Stämpfli, président du département militaire.

M. le général *Dufour* ouvre la séance en invoquant la bénédiction du Très-Haut sur les travaux de la Société ; il invite M. le lieutenant-colonel *Gautier* à prendre la présidence de l'assemblée.

I. *Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.*

Conformément à l'usage suivi, il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été publié dans les journaux militaires, et l'assemblée déclare l'approuver.

II. *Nomination de deux scrutateurs et de deux traducteurs.*

M. le président désigne comme scrutateurs M. le commandant *Poncy* (Genève) et M. le major *Krauss* (St-Gall).

Comme traducteurs, MM. les capitaines *Cérésole* (Vaud), et *Steck* (Berne).

III. *Rapport du Comité central.*

M. le vice-président donne lecture de ce rapport.

Le Comité central genevois a souhaité avant tout aux officiers suisses la bienvenue dans cette cité où, tout en représentant le pouvoir administratif, temporaire de la Société, il ne peut faire abstraction de sa qualité de Genevois. « Comme Genevois, et parlant au nom de nos compatriotes, dit l'orateur, nous saluons avec joie dans nos murs votre présence, confédérés. Nous vous remercions d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre appel, et au moment d'entreprendre la partie sérieuse de notre assemblée annuelle, nous voulons vous témoigner notre bonheur de vous posséder au milieu de nous et de sentir les liens qui nous unissent à vous se resserrer de plus en plus. Nous sommes, nous le savons, les cadets dans cette alliance privilégiée de cantons libres qui, avec la protection du Tout-Puissant et sous l'égide de la liberté, subsiste au milieu de l'Europe depuis des siècles. Lorsqu'il y a quarante-cinq ans vous nous accueillîtes comme des frères, notre

entrée dans la Confédération coïncida pour notre pays avec un retour à l'indépendance , qui était pour nous le plus grand des bienfaits. Nous quittions le joug étranger , dur et pesant pour de vieux républicains que nous étions , — et nous retrouvions une atmosphère libre à respirer , de concert avec d'anciens et précieux alliés qui avaient fait leurs preuves de vaillance , et nous en avaient souvent fois donné de leur loyale et précieuse amitié. — Aussi , Messieurs , le jour où vos bannières nous furent apportées pour la première fois par vos prédécesseurs , fut un jour d'allégresse universelle dans Genève. Aucun de ceux qui y ont assisté n'y pense sans émotion encore à l'heure qu'il est ; et nous tous , de date plus récente , nourris des récits de nos pères , nous voyons dans le passé cette journée brillant d'un éclat sans pareil dans les fastes de notre histoire.

Aujourd'hui , bonheur inattendu , nous voyons ces souvenirs se réveiller , ces images prendre une forme vivante. Lorsque , au mois de septembre dernier , notre députation demanda à votre assemblée générale de Schaffoue que le prochain lieu de réunion choisi fût Genève , nous ne nous doutions pas que les événements extérieurs se chargerait de donner à cette décision une importance dont nous sommes les premiers à constater le remarquable à-propos. — Dès lors , Messieurs , les nuages se sont amoncelés à l'horizon , tous les regards se sont tournés de notre côté ; vous avez vu Genève exposée , et d'une voix unanime vous nous avez témoigné de diverses manières votre ferme résolution de maintenir ces précieux liens qui nous unissent à la Confédération. — Plaise à Dieu , Messieurs , que l'occasion ne se présente pas de donner à ces fraternelles assurances une démonstration matérielle ;..... mais quoiqu'il arrive , vos manifestations nous ont été au cœur , elles y restent gravées. Nous avons témoigné notre amour et notre reconnaissance aux diverses troupes d'occupation que le Conseil fédéral nous a envoyées , aux chefs accomplis qui les commandent ; leur séjour au milieu de nous a été pour nos concitoyens une occasion unique de raviver leurs sentiments d'affection pour leurs confédérés de tous les cantons , et nous constatons avec bonheur que ce résultat a été produit. — Vous en jugerez , Messieurs , vous en avez jugé , — votre présence dans notre ville est la cause d'une allégresse générale , aussi répétons-nous encore une fois du fond du cœur : Soyez les bienvenus ! »

L'orateur , rappelant ensuite l'importance du rôle que doit jouer notre armée dans nos institutions républicaines , rappelle à l'assemblée que les alertes de l'époque actuelle , les menaces auxquelles nous sommes exposés , doivent être un motif de plus pour nous exciter à travailler avec zèle au perfectionnement de notre militaire. Grâce à l'active sollicitude des autorités pour le développement de notre armée , nous pouvons chaque année signaler un pas en avant. A nous de répondre avec un empressement redoublé aux exigences de notre position , en provoquant dans nos réunions une étude sérieuse des questions relatives à notre organisation militaire.

Le Comité central exprime ensuite le regret que les rapports entre lui et les sections ne soient ni assez suivis ni assez réguliers ; il devrait exister avec les sec-

tions une correspondance utile et profitable sur les sujets d'intérêt général concernant notre militaire. Il doit s'établir à l'avance un certain accord sur les sujets à traiter dans l'assemblée générale.

Le nombre des sections s'est augmenté par la fondation de trois nouvelles sections : Uri, Zug et Grisons ; Unterwald seul n'a pas de section, mais la présence d'un officier de ce canton à la réunion permet d'espérer que cette lacune sera comblée l'année prochaine.

Après avoir donné le résultat de l'examen des mémoires présentés au concours et qu'on retrouvera plus loin, M. le rapporteur communique à l'assemblée la proposition faite par le Comité central relativement à la Société de Winkelried.

Cette Société, dit-il, portait à son origine le titre de *Société mutuelle suisse pour les orphelins et les veuves des miliciens*, et l'a ensuite modifié en celui de *Société de Winkelried*, prenant pour devise les paroles du héros de Sempach : « Confédérés ! prenez soin de ma femme et de mes enfants. » La Société militaire fédérale doit témoigner sa sympathie pour cette grande et belle idée en prenant cette Société sous sa protection et en lui prêtant son appui et son encouragement.

L'orateur termine par un exposé de la position financière de la Société.

IV. *Proposition d'approuver les statuts de la section des Grisons.*

Le Comité central, après avoir examiné ces statuts et reconnu qu'ils ne contenaient rien de contraire aux règlements généraux, en propose l'approbation. Cette proposition est adoptée.

V. *Propositions relatives aux décisions du jury sur les mémoires présentés en réponse aux questions du concours.*

M. le président annonce que le jury de concours pour la 1^{re} et la 3^{me} question n'ayant pu être complété que tardivement et après plusieurs vaines tentatives, n'a pas encore pu procéder ; il propose en conséquence d'autoriser le jury à décerner les prix pour ces questions en référant au Comité central pour la mise à exécution de sa décision. Quant à la 2^{me} question, le jury spécial a pris connaissance de deux mémoires envoyés, et conclut à ce qu'il ne soit pas décerné de prix. — Adopté.

VI. *Proposition relative à la Société de Winkelried.*

Le Comité central présente à l'assemblée la proposition suivante :

La Société militaire fédérale, donnant son approbation pleine et entière à la fondation et au but de la Société de Winkelried, et désirant concourir à sa réussite et à sa prospérité,

ARRÊTE :

Chaque section cantonale sera invitée à travailler dans la sphère de son activité en vue de propager et de développer l'œuvre de la Société de Winkelried, et à nommer des délégués d'ici au 1^{er} octobre prochain pour participer à la rédaction de ses règlements.

VII. *Propositions relatives à l'emploi des fonds de la Société. Nomination de trois vérificateurs des comptes.*

Le président attire l'attention de l'assemblée sur la situation favorable de la caisse qui, les comptes arriérés une fois bouclés, devra posséder plus de 7,000 fr. à la fin de 1860. Il y aura lieu d'examiner quel serait l'emploi le plus convenable de l'excédant de fonds que la Société recueille chaque année.

M. le président propose à l'assemblée de désigner comme vérificateurs des comptes M. le colonel fédéral Closs (Bâle-Campagne), M. le lieutenant-colonel Fonjallaz (Vaud), et M. le commandant Tschudi (Glaris). Ces indications sont approuvées et les commissaires désignés se retirent pour procéder à cette vérification.

VIII. *Mémoire sur les états-majors de M. le major Lecomte.*

M. le major *Lecomte* (Vaud) donne lecture de ce mémoire.

M. le colonel fédéral *Delarageaz* (Vaud) aurait désiré que l'auteur du mémoire eût examiné la question de la convenance de créer un état-major spécial pour la landwehr ; sans se prononcer sur le fond de la question, il attire l'attention sur les inconvénients que peut présenter la séparation en deux branches de l'état-major.

— M. le lieutenant-colonel fédéral *d'Erlach* (Berne) se prononce contre la constitution de la landwehr en divisions spéciales, la landwehr devant être, selon lui, répartie dans chacune des divisions existantes. M. le colonel fédéral *Ott* (Zurich) et M. le colonel fédéral *Veret* (Vaud), préfèrent l'organisation de corps spéciaux de la landwehr, parce que, sauf quelques marches exceptionnelles sur des points déterminés, la landwehr n'est pas destinée en temps de guerre à agir hors du territoire de son canton ; les bataillons seront heureux de se voir commandés par d'anciens officiers qui auront repris l'épaulette ; les deux orateurs insistent surtout comme l'auteur du mémoire en faveur d'une organisation permanente de l'armée ; les commandants de divisions et de brigades devraient être également chargés des inspections ; c'est le seul moyen pour eux de connaître leurs troupes et de se faire connaître d'elles. — A la suite de cette discussion et sur la proposition de M. le vice-président, l'assemblée décide « d'exprimer au département militaire fédéral » le vœu que les colonels et les lieutenants-colonels appelés au commandement » des divisions et des brigades soient en même temps chargés de l'inspection des » troupes qu'ils seront appelés à commander. » Aucune décision n'est prise sur la question de l'état-major de la landwehr. L'assemblée exprime à M. Lecomte ses remerciements et vote l'insertion dans les journaux militaires du mémoire présenté.

IX. *Question de l'armement de l'armée et du tir.*

La séance de l'infanterie présente la proposition suivante :

« La Société militaire fédérale remercie le Conseil fédéral du soin qu'il apporte à » la question de l'armement et des promesses par lui faites sur l'achèvement des » travaux de la commission chargée de les exécuter.

» Elle est convaincue de l'importance de l'unité du calibre pour toute l'infanterie et aussi de l'importance de conserver la carabine. En vertu de ces convictions, elle présente à l'autorité supérieure le vœu que de nouvelles acquisitions de fusils de chasseurs soient suspendues jusqu'à l'adoption du rapport de la commission.

» La Société exprime en outre le vœu qu'il soit créé une école normale de tir. »

M. le colonel fédéral *Burnand* (Vaud), chargé de présenter cette proposition, fait observer que la supériorité actuelle des tireurs suisses doit surtout être attribuée à deux causes : l'aptitude particulière des montagnards pour cet exercice et l'entièrerie liberté laissée à son développement. Mais aujourd'hui on doit reconnaître que ce développement a été poussé trop loin ; la détente de la carabine a été rendue trop délicate. Le tir est devenu une industrie et on a laissé de côté le tir à l'arme de guerre. La création d'une école normale de tir est destinée à obvier à cet état de choses.

MM. les colonels fédéraux *Veret* et *Delarageaz* (Vaud) se joignent à ces observations. Il faut espérer que le concours ouvert pour un nouveau fusil de chasseur permettra de choisir un calibre unique pour l'armée et qui réunira les conditions voulues pour la justesse et la portée ; jusqu'à ce moment il faut suspendre l'acquisition de fusils de chasseurs. Cet état transitoire dans lequel se trouve l'armée au point de vue de l'armement est un état dangereux dont il faut sortir au plus vite. M. le président exprime ses regrets de l'absence de M. le colonel fédéral *Wieland*, chargé dans le moment actuel de la direction de l'école des officiers de Soleure, et qui s'était livré à une étude spéciale de la question des tirs.

La séance de l'artillerie présente, par l'organe de M. le colonel fédéral *Delarageaz*, les propositions suivantes :

« La Société militaire fédérale exprime le vœu que, pour le cas où les batteries de fusées seraient maintenues, elles soient réorganisées de telle sorte qu'on ajoute à l'effectif actuel quelques surnuméraires indispensables.

» La Société exprime en outre le vœu que, jusqu'à ce que la question des fusées ait été complètement étudiée, les cours de répétition des batteries de fusées soient supprimées et les cantons dispensés d'acquérir du matériel pour ces batteries. »

M. le commandant *Challet-Venel* (Genève), trouve que ces deux propositions sont en quelque sorte contradictoires ; il désire que la question soit encore étudiée avant qu'on impose aux cantons de nouvelles dépenses considérables en matériel. Il ne faudrait pas cependant que les compagnies actuelles restassent complètement inoccupées, mais leur personnel pourrait être employé au service ordinaire de l'artillerie.

M. le lieut.-colonel *Empeyta* (Genève), et M. le capitaine *Cérésole* (Vaud), expliquent que la contradiction signalée n'est qu'apparente ; ce n'est que pour le cas où les compagnies de fuséens seraient maintenues, qu'on demande une augmentation de surnuméraires.

A la votation, les deux propositions présentées sont adoptées.

X. *Détermination des questions de concours pour 1860.*

M. le président donne lecture des questions arrêtées dans la séance de l'infanterie, suivant l'ordre adopté par elle. La première de ces questions a été présentée par la section de Genève, les trois autres par le Département militaire ; elles sont ainsi conçues :

« I. Composition et rédaction d'un carnet pour l'officier d'infanterie, contenant les notions nécessaires au service en campagne, destiné à faciliter à l'officier l'étude et l'emploi des règlements en vigueur et à lui éviter de les porter tous les jours avec lui.

» II. L'annexion de la Savoie à la France venant à détruire la neutralisation de ses provinces du Nord, que devient la valeur militaire de la position de Saint-Maurice pour la Suisse ? Est-elle suffisante pour défendre la route du Simplon ?

» III. Quels moyens seraient les plus propres pour améliorer l'état de notre cavalerie et pour l'augmenter par un nouveau système de recrutement ?

» IV. Quelle serait la meilleure organisation du landsturm pour la défense du sol suisse et quel serait l'armement le plus favorable de cette troupe ? »

La section d'artillerie présente les deux questions suivantes :

« I. Quel changement l'emploi des canons rayés et des armes portatives de grande portée amènera-t-il dans la tactique, et l'emploi de l'artillerie de campagne.

» II. Quels changements nécessiterait pour la fortification en général et spécialement pour la fortification passagère, les modifications introduites dans les armes à feu portatives et dans l'artillerie. »

M. le général *Dufour* fait observer sur cette dernière question qu'on ne doit pas grouper des questions qui n'ont entre elles que des rapports indirects ; il vaut mieux des questions simples et bien posées, plus faciles à traiter parce qu'elles sont plus spécialisées.

M. le lieut.-colonel *Girard* (Neuchâtel), trouve qu'en général les questions proposées sont trop difficiles ; que quelques-unes ne sont abordables que pour un ou deux officiers. Il s'oppose en outre à l'admission de la question du carnet d'officier ; un ouvrage de cette nature est surtout inutile dans un moment de transition comme celui où nous nous trouvons.

M. le lieut.-colonel *Gautier*, président, fait observer que la question du carnet comprend précisément le résumé d'observations et de notes qu'a dû faire tout officier d'infanterie désireux de s'instruire ; qu'il est facile par quelques corrections de tenir un pareil ouvrage au courant des modifications que le temps peut amener.

M. le major *Kraus* (St-Gall), attire l'attention sur la question relative à l'organisation du landsturm comme question d'un intérêt pratique et général.

A la votation l'assemblée, à une grande majorité, adopte les deux premières questions proposées par la séance de l'infanterie et la première de celles proposées par la séance de l'artillerie, pour les questions de concours de 1860.

XI. *Rapports des sections de Fribourg et de Bâle-Campagne.*

L'assemblée décide l'insertion par extrait de ces rapports dans les journaux militaires.

XII. *Détermination de la contribution annuelle.*

L'assemblée, avant de passer à cette discussion, décide d'entendre la lecture du rapport de MM. les vérificateurs des comptes.

M. le colonel fédéral *Kloss*, déclare au nom de la commission nommée à l'ouverture de la séance, que les comptes de l'exercice de l'année précédente ont été trouvés réguliers, le désordre qui existait précédemment et qui provenait surtout de l'absence des sections cantonales, a disparu. MM. les vérificateurs proposent l'approbation des comptes du comité sortant de Schaffhouse, avec remerciements au dit comité, et tout spécialement à son trésorier, M. le commandant G. Oschwald.

La discussion est reprise au sujet de la contribution annuelle.

M. *Delarageaz* propose de fixer cette contribution à 1 fr. 50 c., mais d'abandonner 50 cent. aux sections. Cette proposition ayant été combattue par MM. *Kloss* et *Philippin* à ce point de vue que les sections sont libres de fixer leurs contributions et qu'il est inutile de leur fixer des chiffres qu'elles peuvent toujours dépasser. M. *Delarageaz* propose la réduction pure et simple à 1 fr. de la contribution fédérale.

Cette proposition n'est pas adoptée, et sur la proposition du comité central, le chiffre de 1 fr. 50 est maintenu.

XIII. *Allocations aux journaux militaires.*

L'assemblée confirme l'allocation annuelle de 550 fr. faite à chacun des journaux militaires suisses.

XIV. *Fixation du lieu de réunion pour 1861 et choix du Comité central.*

La section du Tessin ayant demandé que la fête ait lieu dans ce canton, l'assemblée adhère à cette demande. Sur la présentation faite par cette même section. Le Comité central est composé de MM. *Fogliardi*, colonel fédéral, président; *Rusca*, colonel fédéral, vice-président; *Beroldingen*, commandant, secrétaire; • *Flori*, capitaine, trésorier.

XV. *Présentation de divers modèles d'habillements.*

Le président annonce que le Comité central ne désire point soulever de discussion sur cette question qui doit être étudiée sans précipitation et qui est actuellement soumise à l'examen d'une commission fédérale; il se borne à prévenir l'assemblée que MM. *Demartine*, de Lausanne, et *Chanal*, de Genève, ont envoyés des nouveaux modèles de képis et de casquettes qui sont déposés sur le bureau. La section de Vaud ayant fait préparer deux modèles de nouvel uniforme avec tunique, l'un pour officier l'autre pour soldat, et la section de Genève un modèle

pour soldat, des militaires revêtus de ce nouvel uniforme sont introduits dans l'assemblée ; le projet pour officier conserve l'épaulette, mais dans une plus petite dimension.

La séance est levée à 2 heures.

(Signé) *Le président* : général G.-H. DUFOUR ;
Le vice-président : E. GAUTIER, lieutenant-colonel ;
Le secrétaire : Ch. FRÉDERICH, lieutenant.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les compagnies vaudoises de dragons n°s 7 et 8 qui devaient faire un cours de répétition à Thoune, le feront à Genève du 7 au 14 octobre. Les compagnies n°s 16 de Fribourg et 20 de Lucerne feront ce même cours à Thoune.

D'après la dernière circulaire fédérale, le nombre des anciens militaires suisses au service de Naples qui ont droit à une pension de retraite est d'environ 900.

Genève. — Le Grand Conseil doit être prochainement nanti d'un projet de loi tendant à augmenter le personnel de la gendarmerie, on créerait 15 gendarmes à cheval.

Dans sa séance du 31 août écoulé, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Davall*, Emile, à Vevey, sous-lieutenant de dragons dans la compagnie n° 4 arrond. 5 et 6 ; — *Vuagniaux*, Jean-Daniel, lieutenant de grenadiers d'élite dans le 1^{er} arrond. — Le 4 septembre, MM. *Paschoud*, Charles, à Vevey, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite dans le 1^{er} arrond. ; — *Bartré*, M.-Auguste, à Aubonne, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve dans le 4^e arrond. — Le 11 dit, M. *Bory*, Alexandre, à La Sarraz, 2^e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve dans le 7^e arrond. — Le 12 dit, MM. *Greyloz*, Henri, à Ollon, lieutenant de carabiniers n° 2 d'élite dans le 2^e arrond. — *Chenevard*, Abram-Philippe, à Mézières, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite dans le 1^{er} arrond. ; — *Martin*, Paul-Louis-Rodolph, à Rossinières, 2^e sous-lieutenant de mousquetaires, n° 2 d'élite dans le 2^e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLET fils, à Lausanne.